## Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2019

## PROJET DE DELIBERATION

## « Nouveau règlement pour le cimetière de Versoix »

Vu la loi sur les cimetières, datée du 20 septembre 1876 et son règlement d'application, daté du 16 juin 1956 ;

Vu l'art.30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le règlement en vigueur adopté par le Conseil municipal le 26 novembre 1984 et validé par arrêté du Conseil d'Etat le 9 janvier 1985 ;

Vu que le règlement précité est devenu obsolète et qu'il est devenu nécessaire de le mettre à jour ;

Vu le nouveau projet de règlement joint à la présente délibération élaboré par les Services de la Mairie et contrôlé par le Service juridique du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé;

Vu que le projet de règlement précité a été validé par le Conseil administratif en séance du 28 août 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 3 octobre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

## **ACCEPTE / REFUSE**

- 1. D'adopter le nouveau règlement du cimetière de la Ville de Versoix, annexé à la présente, version validée par le Conseil administratif le 28 août 2019 et qui fait partie intégrante de cette délibération.
- 2. De fixer l'entrée en vigueur de ce règlement au lendemain de son approbation par le Conseil d'Etat.
- 3. De prendre note qu'une fois en vigueur, ce nouveau règlement va abroger toutes les anciennes versions.